

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 11 mai 2017

Compte-rendu affiché le : 18 mai 2017

Date de convocation du Conseil Municipal : 03 mai 2017

Nombre des Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 33

Président : Michel RANTONNET, Maire

Secrétaire Elu : Philippe SADOT

Membres présents à la séance : M RANTONNET, Mme PETIT, M LAVERLOCHERE, Mme QUIBLIER, M CALABRE, Mme BARBIER, M DASSONVILLE, M BONNEMAN, Mme REY, Mme JAUFFRET, Mme PRUNARET, M SADOT, Mme D'HONNEUR, M CORTIAL, Mme RODAMEL, M TREMBLEAU, Mme POULARD, Mme BARBET, M GOTTELAND, Mme ELLENBERGER, M LAMBERT, Mme DUMONT, M KRETZSCHMAR, Mme FAÏ, Mme JAMBON,

Membres représentés : M GOURRIER, Mme SALEMBIER-MICHEL, M DE PARISOT DE BERNECOURT, M ROUX, Mr GUILLON, M GUIBERT, M RIVIER

Membre absent : MME SANTOS-MALSCH,

OBJET : DÉLIBÉRATION PORTANT AUTORISATION DE SIGNATURE PAR LE MAIRE DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE SERVICES DE RADIOCOMMUNICATION SUR LE RÉSEAU RUBIS

Nombre de présents : 25

Nombre de pouvoir : 7

Nombre de votants : 32

Nombre de pour : 32

Nombre de contre : 0

Nombre d'abstention : 0

Accusé de réception en préfecture
069-216900894-20170511-Delib2017-05-11-
DE
Date de télétransmission : 16/05/2017
Date de réception préfecture : 16/05/2017

**DÉLIBÉRATION PORTANT AUTORISATION DE SIGNATURE PAR LE
MAIRE DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE
SERVICES DE RADIOCOMMUNICATION SUR LE RÉSEAU RUBIS**
Délibération n°2017-05-11

Rapporteur : O. Laverlochère

Conformément à la circulaire du Ministère de l'Intérieur NOR INTK1504903J du 14 avril 2015 sur la généralisation de l'expérimentation portant sur l'interopérabilité des réseaux de radiocommunication entre les polices municipales et les forces de sécurité de l'État, une interopérabilité des réseaux de radiocommunication est proposée aux mairies qui le souhaitent.

L'objectif est, dans le cadre des missions quotidiennes, de renforcer la coopération opérationnelle entre ces services en :

- permettant un échange permanent sécurisé et fiable entre le Centre d'Opération et de Renseignement (CORG) du Groupement de Gendarmerie Départementale (GGD) et les effectifs de la police municipale ;
- transmettant immédiatement les informations opérationnelles nécessaires au bon exercice des missions de voie publique ;
- renforçant la sécurité des équipages par la possibilité de déclencher des appels d'urgence.

Afin de faciliter la coordination de l'information, une infrastructure adaptée sera installée à la police municipale et à la gendarmerie de Francheville.

La ville de Francheville assurera la prise en charge des frais liés à l'achat, à la maintenance, à la réparation ou au remplacement de son propre matériel.

La convention ci-annexée a pour objet notamment de fixer les obligations et droits de la gendarmerie nationale et de la municipalité dans le cadre de la mise à disposition de ce service de radiocommunication sur le réseau RUBIS.

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'adopter la convention ci-annexée relative à la mise à disposition de services de radiocommunication sur le réseau RUBIS.

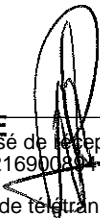
Vu l'avis de la commission sécurité le 02 mai 2017

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec la gendarmerie nationale la convention de mise à disposition de services de radiocommunication sur le réseau RUBIS et de procéder à la signature de tout document utile à la mise en place de ce dispositif **A L'UNANIMITÉ**.

**POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
FAIT A FRANCHEVILLE LE 11 MAI 2017**

**Michel RANTONNET
MAIRE DE FRANCHEVILLE**


Accusé de réception en préfecture
069-216900394-20170511-Delib2017-05-11-
DE
Date de télétransmission : 16/05/2017
Date de réception préfecture : 16/05/2017